



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 10 décembre 2018 à 20h00 et à laquelle sont présents Monsieur le Maire François Veilleux, Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Claude Mathieu, Mario Perron et Bernard Gendreau sous la présidence de S.H. le Maire.

R-2018-12-6238: Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que rédigé et que l'item "affaires nouvelles" reste ouvert.

R-2018-12-6239: Adoption du règlement numéro 2018-404 concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur.

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-404 « *concernant les compensations d'usage de l'eau à taux fixes et au compteur 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6240: Adoption du règlement numéro 2018-405 concernant la compensation pour l'usage des égouts et la vidange des fosses septiques.

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-405 « *concernant la compensation pour l'usage des égouts à taux fixes et au compteur et la vidange des fosses septiques 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6241: Adoption du règlement numéro 2018-406 concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures.

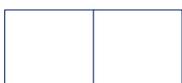
Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-406 « *concernant la compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures et des matières résiduelles 2019* » soit adopté tel que présenté.

R-2018-12-6242: Adoption du règlement numéro 2018-407 décrétant l'imposition des taxes pour 2019.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que le règlement 2018-407 « *décrétant l'imposition des taxes foncières et autres pour l'année 2018* » soit adopté tel que présenté.





SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 (suite)

R-2018-12-6243: Mise en place du service 3-1-1 auprès des fournisseurs de télécommunications.

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Beauceville a résolu le 9 octobre 2018 (signature de l'offre de services) que celle-ci poursuivra son adhésion au service 3-1-1 du Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) en janvier 2019 ;

Attendu que le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) prévoit acheminer le ou les numéro(s) à dix (10) chiffres vers un (1) numéro unique, soit 3-1-1 ;

Il est proposé par monsieur Claude Mathieu
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu

D'autoriser le Centre d'information et de traitement des appels municipaux 3-1-1 (CITAM 3-1-1) à entreprendre les démarches auprès des fournisseurs de services de télécommunications pour le routage du ou des numéro(s) à dix (10) chiffres vers un numéro unique, soit 3-1-1.

R-2018-12-6244: Prolongement du contrat enlèvement des ordures – Matrec.

Considérant que le contrat liant « Services Matrec Inc.» avec la Ville de Beauceville se termine le 31 décembre 2018;

Considérant qu'il est spécifié que le contrat peut être renouvelé pour 2 périodes de 1 an;

Considérant que la Ville de Beauceville désire se prévaloir du renouvellement pour 1 an en date du 1^{er} janvier 2019;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Appuyé par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville renouvelle pour une période de 1 an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères tel que spécifié dans le contrat intervenu entre les deux parties le 3 février 2016 selon les ajustements prévus à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour chacune des années.

8- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent.

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est incomplet aucun autre sujet n'est ajouté.

9- Période de questions.

Aucune question n'est posé par les personnes présentes

R-2018-12-6245: Levée de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur Mario Perron
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

Que la séance soit levée

MADELEINE POULIN, Greffière

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

